

**DECLARATIONS DES CHEFS D'ETAT OU DE  
GOUVERNEMENT DE L'UNION EUROPEENNE ET DU  
PRESIDENT DE LA COMMISSION EUROPEENNE**

**19 octobre 2001**

### **PREPARATION DE LA MISE EN CIRCULATION DE L'EURO**

Le Conseil européen a pris connaissance du dernier rapport d'évaluation de la Commission sur les préparatifs pour l'introduction des pièces et billets en euro. Ce rapport lui a été présenté par le Ministre Didier Reynders, Président du Conseil Ecofin, par le Commissaire Solbes et par le Président de la Banque centrale européenne, Monsieur Wim Duisenberg.

La mise en circulation de l'euro est d'une importance historique. Le citoyen bénéficiera dans sa vie quotidienne d'un résultat concret et tangible de l'intégration européenne. La visibilité et la proximité de l'Europe s'en trouveront confortées.

Le Conseil européen a constaté avec satisfaction que:

- les administrations nationales ont pratiquement achevé leurs préparatifs;
- le dispositif prévu pour la pré-alimentation des banques et des commerces de détail dans la zone Euro est en place;
- les mesures nécessaires ont été prises pour la sécurité, le transport et le stockage des billets et des pièces;
- les campagnes d'information des États membres, de l'Eurosystème et de la Commission montent en puissance, avec une attention particulière pour les populations les plus fragiles;
- le cadre pour la distribution des billets au secteur bancaire en dehors de la zone Euro a été mis en place.

Le Conseil européen tient à exprimer sa reconnaissance à l'égard des opérateurs économiques privés, et notamment les banques et les commerces, pour leurs efforts relatifs à la préparation du passage à l'euro fiduciaire.

Le Conseil européen salue la mise en place d'un réseau rapide d'information concernant le passage à l'euro fiduciaire. Ce réseau sera mis en place par les États membres, en collaboration avec la Commission européenne, la Banque centrale européenne et l'Eurosystème, et commencera à fonctionner au début du mois de décembre 2001.

Le Conseil européen s'est également félicité de la définition par la Commission de quarante bonnes pratiques destinées à assurer le succès du passage à l'euro; il en étudiera attentivement la mise en oeuvre, en tenant compte des situations nationales.

Le Conseil européen demande aux États membres, au Conseil Ecofin, à la Commission européenne et à la Banque centrale européenne d'accorder une attention particulière aux questions suivantes:

- l'état de préparation des administrations locales. Il faudrait notamment accélérer les travaux de basculement dans les collectivités les plus petites;
  - l'effort supplémentaire qui devrait être fait à la préparation des petites et moyennes entreprises (moins de 50 personnes);
  - les acteurs économiques ont pris des engagements de stabilité des prix. Nous avons confiance dans le fait qu'ils assument leurs responsabilités. Les éventuels abus seront dénoncés;
  - l'amélioration du fonctionnement des systèmes de paiement transfrontaliers et notamment une réduction de leur coût. Le Conseil européen invite le Conseil ECOFIN à adopter avant le Conseil européen de Laeken un règlement sur base de la proposition de la Commission, visant à aligner les tarifs de ces paiements sur les tarifs nationaux.
-

**EXAMEN DE LA SITUATION ECONOMIQUE**

Le Conseil européen a examiné la situation économique au lendemain des événements du 11 septembre. Il a noté que le ralentissement économique a été accentué par ces événements, mais s'est déclaré convaincu que la solidité des données économiques fondamentales de l'Union et l'assainissement des finances publiques déjà réalisé contribueront à faire en sorte que l'impact en sera limité et temporaire. Il a confirmé son attachement au Pacte de stabilité et de croissance et sa volonté d'accélérer le processus de Lisbonne pour accroître le potentiel de croissance à long terme de l'Union.

Il a pris note du rapport de la Commission évaluant l'impact des événements du 11 septembre et de l'analyse des politiques qu'il convient de mener à la lumière de l'évolution de la situation économique. Il importe de souligner que les perspectives demeurent positives et que la stratégie de l'UE en matière de politique économique ne sera pas remise en cause. Il a noté qu'une nouvelle amélioration des perspectives concernant l'inflation et le maintien de la modération salariale fourniraient une marge de manœuvre pour la politique monétaire.

Compte tenu de ce ferme engagement, le Conseil européen invite les États membres à envisager l'adoption de mesures appropriées et, à la lumière des recommandations de la Commission, à accorder une importance particulière aux éléments suivants:

- aux effets positifs des réformes fiscales, dont certaines ont déjà été adoptées, sur l'économie européenne;
- au renforcement de la confiance et de l'investissement privé, ainsi que, le cas échéant, des investissements publics dans le domaine des infrastructures, de manière à préserver le potentiel de croissance de l'économie;
- aux stabilisateurs automatiques, dont il convient de permettre le jeu, conformément au Pacte de stabilité et de croissance;
- à l'accélération de la mise en œuvre d'efforts d'ajustement structurel sur les marchés du travail, des produits, des services et de la finance. Le Conseil européen de Barcelone fera le point des progrès accomplis à cet égard et donnera les nouvelles impulsions nécessaires;
- à l'action qu'il convient d'entreprendre en faveur du lancement des négociations dans le cadre de l'OMC. L'incertitude qui pèse actuellement sur l'économie rend plus importante que jamais, tant au plan économique qu'au plan politique, une libéralisation des échanges fondée sur un système multilatéral reposant sur des règles et assortie d'une réelle prise en compte du développement.

Le Conseil européen réaffirme l'attachement de l'Union à la stratégie de Lisbonne et demande au Conseil d'accélérer les travaux visant à la mettre en œuvre.

Le Conseil européen encourage la BEI à intensifier sa contribution, comme elle en a manifesté l'intention, en accordant des prêts, notamment à des projets d'infrastructures, afin de soutenir l'économie de la connaissance et de contribuer à favoriser l'investissement à long terme.

**LA SUITE DES ATTENTATS DU 11 SEPTEMBRE  
ET LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME**

Le Conseil européen exprime à nouveau et sans équivoque son soutien entier à l'action menée contre le terrorisme sous tous ses aspects dans le cadre défini par les Nations Unies et il réaffirme sa solidarité totale avec les États-Unis.

1. Le Conseil européen a pris connaissance du rapport du Président du Conseil Affaires générales. Il accorde une importance particulière à l'information, à la consultation et à la coordination avec les États-Unis.

Le Conseil européen confirme son appui le plus ferme pour les opérations militaires, qui ont commencé le 7 octobre et qui sont légitimes aux termes de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1368 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Il constate que ces actions ciblées s'inscrivent dans la ligne des conclusions du Conseil européen extraordinaire du 21 septembre dernier. Les partenaires continueront à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que les populations civiles soient épargnées.

Le Conseil européen est déterminé à combattre le terrorisme sous toutes ses formes et partout dans le monde. En Afghanistan, l'objectif reste l'élimination de l'organisation terroriste Al Qaeda qui est à l'origine des attentats du 11 septembre et dont les dirigeants n'ont pas été livrés par le régime des Talibans. Il faut dès à présent, sous l'égide des Nations Unies, œuvrer pour favoriser l'émergence d'un gouvernement stable, légitime et représentatif de l'ensemble de la population afghane, respectueux des droits de l'homme et développant de bonnes relations avec tous les pays voisins. Dès que ce but sera atteint, l'Union européenne s'engagera avec la communauté internationale dans un programme large et ambitieux à la fois politique et humanitaire d'aide à la reconstruction de l'Afghanistan, en vue de la stabilisation de la région. La Présidence, avec le Haut Représentant et la Commission, poursuivra les contacts avec tous les pays de la région afin de les y associer.

Le Conseil européen poursuivra ses efforts pour renforcer la coalition de la Communauté internationale pour lutter contre le terrorisme sous tous ses aspects.

2. Le Conseil européen a examiné la mise en œuvre du Plan d'Action contre le terrorisme. En application de ce Plan, 79 actions sont dorénavant engagées. Ces actions se suivent à un rythme soutenu et ont déjà produit leurs premiers résultats. Sans perdre de vue l'ensemble de ces actions, il demande au Conseil de se concentrer en particulier sur quatre points qui doivent devenir opérationnels dans les plus brefs délais:
  - l'approbation, lors du Conseil Justice et Affaires intérieures du 6 et 7 décembre prochain, à partir des progrès déjà réalisés, des modalités concrètes du mandat européen d'arrêt, de la définition commune des incriminations terroristes et du gel des avoirs. Le Conseil européen réaffirme sa détermination de supprimer le principe de la double incrimination pour un large éventail de faits, en particulier des délits terroristes, donnant lieu à une demande de remise directe;

- le renforcement de la coopération entre les services opérationnels chargés de la lutte contre le terrorisme: Europol, Eurojust, les services de renseignement, les services de police et les autorités judiciaires. Cette coopération doit notamment permettre l'établissement avant la fin de l'année d'une liste des organisations terroristes.
  - la lutte effective contre le financement du terrorisme par l'approbation formelle de la directive contre le blanchiment de l'argent et la ratification accélérée par tous les États membres de la convention des Nations Unies contre le financement du terrorisme. En outre les engagements pris au GAFI, dont le mandat devrait être élargi, doivent avant la fin de l'année être transformés en instruments réglementaires.
  - l'approbation sans délai des propositions de la Commission en matière de sécurité aérienne.
3. L'aide humanitaire vers l'Afghanistan et les pays limitrophes est une priorité absolue. L'Union européenne et les États membres dégageront, ensemble avec d'autres donateurs, toute l'aide humanitaire nécessaire pour faire face aux besoins de la population et des réfugiés afghans. L'Union inscrit ses efforts dans le cadre des Nations Unies, du CICR et des autres organisations humanitaires. Elle exprime son appréciation pour l'offre de la Fédération de Russie de coopérer étroitement dans l'acheminement de l'aide.

Le Conseil européen a examiné l'impact économique et financier de la crise afghane sur les pays voisins qui accueillent des réfugiés. L'accueil des réfugiés dans ces pays ne peut être que temporaire, l'objectif étant leur retour en Afghanistan dès que la crise aura été résolue. L'Union mettra tout en œuvre pour atténuer les conséquences négatives sur le plan économique, financier et humanitaire que ces pays subissent. Conformément aux conclusions du Conseil Affaires générales du 17 octobre 2001, l'Union accentuera ses relations avec les pays de la région.

4. Dans ce même cadre, le Conseil européen a aussi examiné les propositions concrètes de coopération que les autorités américaines ont formulé suite à la rencontre du 27 septembre dernier entre le Président du Conseil européen et le Président des États-Unis. L'examen technique de ces propositions a déjà été entamé et elles font d'ores et déjà l'objet de discussions entre les autorités américaines et la Troïka opérationnelle à Washington. La plupart de ces propositions sont déjà couvertes par le plan d'action de l'Union européenne. Par ailleurs, l'Union est prête à s'engager avec les États-Unis dans des initiatives réciproques telles que:
- la facilitation de l'entraide judiciaire entre les autorités compétentes des États-Unis et des États membres, ainsi que de l'extradition en matière de terrorisme en conformité avec les règles constitutionnelles des États membres ;
  - le renforcement des efforts communs en matière de non-prolifération et de contrôle à l'exportation tant pour les armes que pour des substances chimiques, bactériologiques et nucléaires susceptibles d'être utilisées à des fins terroristes;

- l'intensification de notre coopération pour assurer la sécurité des passeports et des visas, ainsi que la lutte contre les faux documents.
5. Le Conseil européen a examiné les menaces d'emploi de moyens biologiques et chimiques dans les actions terroristes. Celles-ci appellent des réponses adaptées à la fois de chaque État membre et de l'Union européenne dans son ensemble. Aucune attaque de cette sorte n'a été constatée en Europe. Les autorités maintiendront une vigilance accrue et la coopération entre les services de renseignement, de police, de protection civile et de santé sera renforcée.

Parallèlement aux mesures déjà prises, le Conseil européen demande au Conseil et à la Commission de préparer un programme visant à améliorer la coopération entre les États membres en matière d'évaluation des risques, d'alerte et d'intervention, de stockage des moyens, et dans le domaine de la recherche. Ce programme devra porter à la fois sur la détection et l'identification des agents infectieux et toxiques, et sur la prévention et le traitement des agressions chimiques ou biologiques. La désignation d'un coordinateur européen pour des actions de protection civiles fera partie de ce programme.

Vis-à-vis des irresponsables qui profitent du climat actuel pour lancer des fausses alertes, les États membres réagiront avec fermeté, notamment en appliquant des sanctions pénales sévères pour ces infractions.

6. Le Conseil européen souligne la nécessité cruciale de relancer sans pré-condition le processus de paix au Moyen-Orient. Les résolutions 242 et 338 doivent rester le fondement d'un règlement politique, basé sur l'établissement d'un État palestinien et le droit d'Israël de vivre en paix et en sécurité. Un tel règlement passe nécessairement par la cessation de la violence et la reconnaissance du principe de deux États. La Présidence du Conseil européen est chargée, ensemble avec le Haut Représentant et la Commission, de se rendre dans les pays directement concernés afin d'examiner par quels moyens l'Union peut favoriser la relance d'un tel processus. L'Union attachera une importance particulière à la relance de l'activité économique et des investissements dans les territoires palestiniens.
7. L'Union européenne va accroître ses efforts dans d'autres régions du monde afin de favoriser un système mondial équitable de sécurité, de prospérité, de démocratie et de développement. Le droit doit être restauré dans les zones de non-droit. Le retour de la stabilité dans les Balkans reste une évidente priorité pour l'Union européenne.
8. Afin d'éviter l'amalgame entre le terrorisme et le monde arabe et musulman, le Conseil européen estime indispensable de favoriser le dialogue d'égal à égal entre nos civilisations, notamment dans le cadre du processus de Barcelone mais également par une politique active d'échanges culturels. L'Union invite les responsables dans les États membres à donner au dialogue entre les cultures une priorité concrète à la fois au plan international et à l'intérieur de leur société.